

Contributions de la Coordination Eau Île-de-France à l'enquête publique de Choisy-le-Roi

Un grand projet inutile

C'est l'utilité même du projet du SEDIF qui est en question

Une nouvelle étude de PAN Europe et de ses membres dont Générations Futures pour la France, révèle des niveaux élevés d'acide trifluoroacétique (TFA), un polluant éternel récemment découvert comme étant nocif pour la reproduction et pour le développement, dans les céréales du quotidien en Europe. L'aliment le plus contaminé est une céréale de petit-déjeuner courante. Les concentrations moyennes en TFA sont 107 fois supérieures à celles de l'eau du robinet!

L'étude a analysé 66 produits céréaliers conventionnels achetés dans 16 pays européens, notamment des céréales de petit-déjeuner, des pâtes, des croissants, du pain complet et raffiné, et de la farine. Le TFA a été détecté dans 81,8 % des échantillons (54 sur 66) prélevés dans 16 États membres européens.

Lien vers le communiqué de Générations futures et l'étude de PAN Europe:

<https://www.generations-futures.fr/actualites/tfa-cereales/>

Le projet d'OIBP porté par le Sedif et Veolia donne une illusion de sécurité aux usagers qui continueront à s'empoisonner avec le reste de leur alimentation, céréales, fruits et légumes, qui contient beaucoup plus de PFAS que l'eau du robinet. Le projet du SEDIF et de Veolia détourne de l'action préventive (l'arrêt de la production et de l'utilisation des PFAS). Il constitue un permis de continuer à polluer tranquillement pour l'agriculture et l'industrie.

Curieusement, dans les documents soumis à l'enquête publique, l'abattement pour le TFA qui est aujourd'hui le PFAS le plus problématique, n'est pas indiqué.

Pour la plupart des PFAS, il existe déjà des alternatives à la technologie ruineuse du SEDIF et de Veolia. A Meaux, une nouvelle usine a été inaugurée récemment à cet effet (article du 19 décembre 2025):

PFAS : l'usine des eaux du Pays de Meaux est l'une des rares à traiter tous les polluants éternels

Samedi 29 novembre 2025, le Pays de Meaux a inauguré sa nouvelle usine des eaux. Celle-ci, plus moderne que l'ancienne, viendra alimenter 9 communes en eau potable. Par Laura Bourven dans actu.fr

(...)

"Une eau débarrassée des PFAS et autres polluants

Jusqu'ici, le traitement est semblable à celui proposé dans l'ancienne usine des eaux du Pays de Meaux. Mais une grande nouveauté a été ajoutée au parcours de l'eau avant qu'elle soit distribuée. Après le traitement à l'ozone, l'eau arrive à l'étape du carbocycle.

Si l'ancienne usine était encore conforme et fournissait toujours une eau de qualité, elle ne pouvait pas traiter en profondeur les PFAS et autres polluants qu'on retrouve dans l'eau et qui font de plus en plus parler. « Plus ça va aller, et plus les réglementations vont se durcir » pense Atmann Fakkak. Cette nouvelle usine des eaux a donc été construite pour répondre à ces normes futures.

« Quand on arrive ici, on a déjà attaqué beaucoup de choses. Ce procédé est un traitement novateur ! Il y a très peu d'usines en France qui l'ont pleinement intégré dans le parcours de l'eau comme étape obligatoire » se réjouit le directeur de la DEA. L'usine de Nanteuil-lès-Meaux est la deuxième en France, après Gourin, dans le Morbihan, où l'entreprise Sources déploie cette technologie brevetée.

Cette dernière vient, à l'aide de charbons actifs, tuer les PFAS, résidus de médicaments, pesticides et autres polluants éternels. « L'eau arrive par le bas d'un bassin et traverse un lit de charbon. Avec la vitesse de l'eau, le charbon agira comme du Scotch » explique Atmann Fakkak. Le charbon, une fois saturé, sera lui-même traité et brûlé à très haute température avant d'être réutilisé."

http://actu.fr/ile-de-france/nanteuil-les-meaux_77330/pfas-lusine-des-eaux-du-pays-de-meaux-est-lune-des-rares-a-traiter-tous-les-polluants-eternels_63597327.html

Au niveau de la recherche fondamentale, des nouveaux procédés prometteurs apparaissent pour éliminer les PFAS.

"Des scientifiques viennent-ils de trouver la vraie solution pour éliminer les PFAS et autres polluants dans l'eau potable ?

Des scientifiques de l'université Rice ont dévoilé un matériau capable d'utiliser la lumière pour décomposer des polluants comme les PFAS, surnommés "les éternels". La solution la plus efficace trouvée à ce jour ? Article d'Elodie Falco, publié le 18 décembre 2025 dans Géo.

Éliminer les "polluants éternels" de l'eau sans produits chimiques agressifs ni métaux lourds ? Le pari a été relevé par une équipe de chercheurs de l'université Rice, à Houston. Dans une étude publiée dans le numéro de décembre de la revue Materials Today, une équipe de 23 scientifiques présente un nouveau matériau capable de décomposer un large éventail de contaminants, dont les tristement célèbres PFAS, ces substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées qui persistent dans l'environnement."

Lire l'article complet

<https://www.geo.fr/environnement/des-scientifiques-viennent-ils-de-trouver-la-vraie->

Mais le SEDIF, engagé à long terme par un investissement colossal de plus d'un milliard d'euros, ne pourra pas faire machine arrière et bénéficier des technologies plus sûres et moins coûteuses qui vont arriver sur le terrain d'ici à quelques années...

Osmose inverse basse pression et plomb : la grande contradiction

Le SEDIF justifie son projet Filtration Membranaire Haute Performance/Osmose Inverse Basse Pression par une exigence accrue de « pureté » de l'eau potable, au nom de la santé publique et de la protection des usagers. Présenté comme une réponse technologique aux micropolluants, ce projet lourd et coûteux se veut emblématique d'une ambition sanitaire renforcée.

Pourtant, cette posture entre en contradiction avec une réalité structurelle non traitée exhaustivement : la persistance de branchements en plomb sur le réseau de distribution d'eau potable et celles de certaines canalisations.

Depuis longtemps, la dangerosité du plomb est établie, en particulier pour les femmes enceintes et les enfants. Cette considération a conduit à une évolution claire du droit. La directive européenne 98/83/CE, transposée en droit français dans le Code de la santé publique (notamment l'article L.1321-1), impose une eau propre à la consommation humaine. Le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 a fixé une valeur limite de concentration en plomb dans l'eau potable à 10 µg/L, seuil devenu pleinement opposable au 1er janvier 2013. En pratique, cette exigence rend illégale la présence de branchements en plomb, leur remplacement constituant la seule solution pérenne.

Or, le SEDIF ne peut ignorer l'existence de branchements en plomb résiduels, en dépit des campagnes de renouvellement menées, de même que de joints, en plomb, permettant la jonction d'anciennes canalisations en fonte grise. En effet, les plans de remplacement des branchements en plomb n'ont pas été achevés de façon exhaustive, sans parler des nombreuses conduites en fonte grise subsistantes, de fait associées à du plomb. Or, l'OIBP va faire circuler dans les conduites et branchements une eau plus agressive, ce qui va conduire à abraser les conduites de façon accrue et donc à des départs dans l'eau de matériaux enrobant ces conduites, en premier lieu le plomb, connu pour sa fragilité.

Il y a là une incohérence majeure : d'un côté, promouvoir une ultra-purification de l'eau brute, dans une logique technologiste ; de l'autre, laisser subsister dans les réseaux des matériaux néfastes pour la santé, dont la nocivité va être accentuée par la technologie prônée elle-même, technologie pourtant censée porter une eau plus pure.

Cette contradiction interroge sur les priorités affichées. Car purifier toujours plus une eau qui sera ensuite dégradée par son mode de distribution n'apparaît ni rationnel, ni conforme à l'objectif de santé publique. La protection des usagers commence par l'élimination des sources de pollution les plus basiques, les plus connues, et les plus directement dangereuses.

Le débat autour de l'OIBP ne peut donc être réduit à une opposition entre technophile et technophobe. Il pose une question politique centrale, notamment en termes de priorités :

pourquoi investir des milliards dans une fuite en avant technologique, tout en occultant des obligations légales ou fondamentales de mise en conformité des réseaux ?

Tant que les branchements en plomb et les anciennes canalisations en fonte grise ne seront pas intégralement remplacés, la prétention à une eau « toujours plus pure » restera un discours de façade, déconnecté des réalités sanitaires et réglementaires.

Les impacts environnementaux du projet

Dans la première contribution de notre association, nous évoquons le service minimum du SEDIF en terme d'information et de concertation. Cela s'est pleinement vérifié. Les conditions d'organisation de la concertation n'ont pas permis une participation importante des usager.es. La période des congés de fin d'année, puis la période de la campagne électorale des municipales n'étaient pas favorables à une enquête publique. L'absence de relais de la part des villes directement concernées comme Choisy-le-Roi, a également été pointée dans les contributions. Ce n'est pas l'intérêt des usager.es pour les questions de qualité de l'eau qui est en cause, au contraire, iels sont très nombreux.ses à s'intéresser à cette question.

Le déroulement de l'enquête a été inédit. Le SEDIF via des bureaux d'étude (ou une IA?) a répondu directement à de nombreuses contributions, mettant ainsi une chape de plomb sur le débat. En général, dans les enquêtes publiques, la commission d'enquête établit une synthèse des contributions qui est communiquée au porteur du projet ; celui-ci y répond. Et la commission en tire toutes les conclusions. Cela n'a pas été le cas ici et on peut s'interroger sur la méthode suivie qui a étouffé le débat.

Sur le fond du dossier, notre association revient sur les enjeux environnementaux. Le projet du SEDIF est particulièrement impactant pour l'environnement à plusieurs égards.

Le premier point est le rejet du concentrat de polluants dans les cours d'eau. C'est une faiblesse énorme du projet. S'agissant des PFAS, par exemple, la nécessité de les éliminer de notre environnement est aujourd'hui reconnue. Avec le rejet des polluants dans les cours d'eau, le dispositif choisi par le SEDIF et Veolia pérennise leur présence dans notre environnement proche. D'autres techniques permettent au contraire de les retirer de l'eau potable et de les détruire. C'est un problème de conception du projet : le SEDIF et Veolia réduisent la question de la pollution de l'environnement à l'eau potable alors qu'il s'agit d'un problème global.

Le second point concerne le rejet de CO2 dans l'atmosphère. Jusqu'à présent les usines de production d'eau potable n'émettent pas directement de CO2. Avec le dispositif d'osmose inverse basse pression du SEDIF et de Veolia une émission importante est à prévoir. Pp 51 à 53 dans le document C1 (description du projet), on trouvera toutes les explications sur la production et le rejet de GES. L'impact direct est fort et augmenté par le projet : voir le document D1 (résumé non technique étude d'impact), pp37 et 38. La hausse est d'environ 5094 teq CO2/an pour l'usine de Choisy ! Le projet va donc à l'encontre des objectifs de réduction de CO2 de notre pays.

Le troisième point concerne la consommation d'électricité : là aussi, l'impact est fortement augmenté par le projet. Au bilan, la consommation électrique passera d'environ 560 Wh/m³ en situation actuelle (valeurs 2023) à environ 1100 Wh/m³ pour une production future théorique de 306 300 m³/j d'eau potable. Cf p129 dans le document C1 (description du

projet). Il s'agit quasiment d'un doublement de la consommation électrique de l'usine.

Autre impact conséquent, la quantité d'eau prélevée dans la Seine sera en nette augmentation pour une production d'eau potable équivalente. Cela va à l'encontre du Plan eau national publié en 2023, décliné dans le XIIème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), qui prévoit 10 % de réduction des prélèvements d'eau d'ici 2030 pour tous les usages.

On le voit ce projet pose plus de problèmes qu'il n'en résout. Notre avis est donc défavorable: ce projet doit être abandonné